ANNEXE AJOUTÉE A LA DEMANDE DU MINISTERE

200118 B

HEURES SUPPLEMENTAIRES (OMID)

Identification de la fiche

Entité	ARM - MI 150 – Ministère des armées
Code BJ	200118(B)
Code PAY	0118(B)
Libellé	Heures supplémentaires (OMID) – Heures supplémentaires versées dans le cadre du décret n°72-154 du 24 février 1972 relatif aux congés en cas de maladie, de maternité et d'accidents du travail
Objet du complément	Impacts Fiscalité, cotisations, contributions
Date de validité de la fiche RDP	01/06/2017
Date de validité annexe	01/06/2017
Fin de validité annexe	

Impacts sur modalités de service :

Temps partiel: sans objet.

CPA: sans objet.

Impacts sur absences et congés :

Congé de maladie ordinaire : suit le salaire. Congé de longue maladie : suit le salaire.

Congé de longue durée pour maladie : suit le salaire.

Congé de maternité, de paternité ou d'adoption : suit le salaire.

Fiscalité, cotisations, contributions :

POPU	FISC./COTIS./CONTRIB.	A COCHER
О	IMPOSABLE	X
	PENSION CIVILE	
	RAFP	
Oaux	IRCANTEC	X
Oreg	FSPOEIE	X
О	CSG	X
О	CRDS	X
Oaux	VEUVAGE	X
Oaux	MALADIE	X
Oaux	VIEILLESSE	X